

demander des renseignements ou des conseils à des fonctionnaires provinciaux.

Il informera régulièrement le ministre des Transports de l'évolution des consultations. Il sollicitera son approbation sur les sujets qui pourraient l'exiger au cours des négociations.

A la fin des consultations, le représentant fédéral présentera au ministre des Transports un rapport sur les résultats des consultations et lui soumettra les recommandations pertinentes.

Le représentant fédéral sera aussi disponible pour conseiller le ministre des Transports et d'autres ministres sur la façon dont le gouvernement pourrait mettre en œuvre la politique sur le transport ferroviaire dans l'Ouest; ses avis porteront aussi sur les mesures législatives nécessaires.

Le représentant fédéral s'établira à Winnipeg et disposera de bureaux et de services de soutien financés à même le budget global qui lui est accordé. Tous les traitements et frais, à l'exception de ceux des fonctionnaires fédéraux, proviendront aussi de ce budget.

## LES QUESTIONS AU FEUILLETON

### DEMANDE DE RÉPONSE

**L'honorable Jack Marshall:** Honorables sénateurs, je me demande si l'honorable leader du gouvernement peut répondre à ma question n° 59, que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* voilà bientôt un an. Cette interpellation porte sur l'ordre de préséance et les questions de protocole, qui semblent n'avoir plus cours sur la colline du Parlement. Le gouvernement devrait être aujourd'hui en mesure de me répondre, à moins qu'il ne craigne que sa réponse prouve que mes doutes sont fondés à ce sujet, et qu'aucune considération n'est accordée aux sénateurs.

**L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement):** Honorables sénateurs, je regrette un tel retard à répondre à cette question. Je tiens à remercier le sénateur Marshall de me l'avoir rappelée.

## LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

### LA DISTRIBUTION AUX SÉNATEURS—QUESTION DE PRIVILÈGE

L'ordre du jour appelle:

**L'honorable Jack Marshall:** Honorables sénateurs, le leader du gouvernement pourrait-il nous dire s'il sait quelque chose au sujet du dépôt du budget des dépenses—question que j'ai soulevée le 24 février—et notamment pour quelle raison nous sommes toujours les derniers à recevoir ce document. Il m'a promis d'examiner la situation et de voir pourquoi nous avons reçu ce document aussi tardivement.

**L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement):** Honorables sénateurs, l'enquête n'est pas encore terminée.

**L'honorable G. I. Smith:** A-t-elle seulement été entreprise?

## LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

### BILL MODIFICATIF—2<sup>e</sup> LECTURE—ANNULATION DE L'ORDRE

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Austin, appuyé par l'honorable sénateur Goldenberg, ten-

dant à la deuxième lecture du bill S-11, intitulé: «Loi modifiant la loi électorale du Canada».—(*L'honorable sénateur Macquarrie*).

**L'honorable Royce Frith (leader adjoint du gouvernement):** Honorables sénateurs, quand nous avons abordé cette question la semaine dernière, le sénateur Macquarrie nous a demandé de lui fournir une réponse définitive cette semaine pour qu'il ne soit plus obligé de réclamer continuellement le report du débat. J'ai donc entrepris de lui fournir cette réponse.

On se souviendra que la raison pour laquelle le sénateur Macquarrie a demandé une explication tenait au fait que le bill constituait une mesure d'initiative parlementaire présentée au nom du sénateur Austin qui, depuis, a été nommé ministre de la Couronne.

Le sénateur Austin est ici et il va aborder cette question. Je tenais simplement à informer mes collègues que j'ai fait effectuer une brève recherche au sujet de la procédure concernant ce genre de motion et de bill.

D'après les précédents que nous avons trouvés, trois possibilités s'offrent à nous. Il est possible, comme cela s'est déjà fait, de substituer par le biais d'une motion, au nom du sénateur Austin, qui est le parrain du bill S-11, le nom d'un autre sénateur. Je tiens à signaler que tous les exemples d'une telle démarche que j'ai trouvés concernaient des cas où le parrain du bill avait été par exemple battu ou déchu de son mandat ou encore était décédé, toutes des situations qui ne s'appliquent pas vraiment au cas qui nous intéresse.

**L'honorable G. I. Smith:** A première vue, tout au moins.

**Le sénateur Frith:** On pourrait également présenter une motion en vue d'annuler l'ordre tendant à la deuxième lecture du bill S-11 et de retirer le bill. Ensuite, un autre sénateur pourrait présenter exactement le même projet. Il y a un précédent à la Chambre des communes qui remonte à janvier 1981.

Il existe une troisième possibilité. L'article pourrait demeurer au *Feuilleton* jusqu'à la fin de la session. Je crois que bon nombre de sénateurs ne présentent pas cette solution plus que moi. J'estime donc et je pense que le sénateur Austin sera d'accord, mais la décision lui appartient—que la deuxième solution est la plus souhaitable. Je la recommande au sénateur Austin et, bien entendu, il devra demander la permission pour faire annuler l'ordre et retirer le projet de loi.

**L'honorable Jack Austin:** Honorables sénateurs, je demande au Sénat la permission de faire rayer le bill S-11 du *Feuilleton*. Je crois qu'il ne m'est pas possible de parrainer ce projet de loi après avoir été nommé ministre de la Couronne, car le bill est une initiative parlementaire.

Cette mesure est très importante pour la région où j'habite, et en vous demandant la permission de la faire rayer du *Feuilleton*, solution qui a reçu l'appui des deux côtés de la Chambre, je réclame avec instance, et aussi avec espoir, que le gouvernement lui-même présente une mesure semblable.

Cela dit, honorables sénateurs, je demande la permission de faire rayer le bill S-11 du *Feuilleton*.

**L'honorable Heath Macquarrie:** Honorables sénateurs, je serais malvenu de m'opposer à cette requête, puisque j'ai dit il